Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212202337-20260528-CCAS_2026_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SEANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme CADUDAL Véronique, Maire et Présidente du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :
Mme Véronique CADUDAL, Maire et Présidente du CCAS,
Membres issus du Conseil Municipal :
Mme LE PIVERT Sylvie, Mme RICARD Lydie, Mme ROUXEL Madly, Mme GARNIER Caroline, Mme CAMPOS GULLOTTI Marion et M. ROLLAND Yan.
Membres nommés : Mme BALCOU Mélanie, M. CHARRON Jérôme, Mme LE MOULLEC Marie-Paule, Mme CABILLIC Maryse, Mme MERCIER-DELACOURTE Isabelle.
ABSENTS EXCUSES : Mme MEUDAL Laetitia.
PROCURATIONS : /

2026_06 : DELEGATIONS.

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à déléguer en tout ou partie, et pour la durée du mandat, les compétences ci-après à sa Présidente et à sa Vice-Présidente,
Le Conseil d'administration,
A l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** les délégations de pouvoirs suivantes, pour la durée du mandat, à la Présidente du CCAS :
  - → attribution des prestations d'aide sociale facultative, dans des conditions définies par le conseil d'administration.
  - → conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, conclusion de contrats d'assurance ;
  - → délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente, délégation est donnée à la Vice-Présidente dans les mêmes matières.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
Le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale

MAIRIE DE PLOURIVO 22 (Côtes-d'Armor)